

TABLEAU B (EXTRAIT).

Dépenses du Service indigène pour l'Exercice 1879.

N ^{os} des Articles.	NATURE DES DÉPENSES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	Liste civile.....	7,800 »	Comme aux recettes. Les sommes recouvrées, moins les remises à payer aux fonctionnaires chargés de la recette, sont versées, à la fin de chaque trimestre, entre les mains du gérant de la liste civile.
2	Direction des Affaires indigènes et Résidences.....	25,475 »	
3	Haute-cour tahitienne.....	9,200 »	
4	Chefferies.....	18,100 »	
5	Culte et instruction publique.....	27,000 »	
6	Cavaliers d'escorte.....	9,710 »	
7	Police générale.....	29,450 »	
8	Gardiens de chefferie.....	880 »	
9	Pensionnaires.....	5,070 »	
10	Gérance de la caisse et remises aux percepteurs.....	9,150 »	
11	Prime sur les frais d'arrestation et fourrières.....	11,000 »	
12	Produit des terres d'apanage.....	3,000 »	
13	Remises aux interprètes sur les droits de traduction et indemnité à l'interprète chargé des registres publics.....	2,800 »	
14	Part revenant aux membres des conseils des districts sur les affaires jugées par eux et sur les bornages de terres.....	250 »	
15	Frais d'impression et de reliure.....	1,000 »	
16	Loyers de terrains.....	275 »	
17	Dépenses diverses.....	8,840 »	
	Total des dépenses.....	169,000 »	

Arrêté le présent budget des dépenses pour l'Exercice 1879 à la somme de cent soixante-neuf mille francs.

Papeete, le 21 décembre 1878.

Le Directeur des affaires indigènes,
Signé : V. C.-ROGER.

Vu et approuvé :

Le Commandant Commissaire de la République,

Signé : F. PLANCHE.